

Référence : UNEP/Executive/2022

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments à toutes les missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à New York, Genève, Nairobi et Vienne, aux départements et organes des Nations Unies, aux institutions spécialisées, aux organisations intergouvernementales et autres, et a l'honneur de leur demander de désigner des candidat(e)s pour pourvoir le poste de Directeur(trice) exécutif(ve) adjoint(e) au rang de Sous-Secrétaire général(e). Le poste est à pourvoir à Nairobi (Kenya).

Le (la) Directeur(trice) exécutif(ve) adjoint(e) fait partie de l'[Équipe de direction](#) du Secrétaire général et, à ce titre, incarne le référentiel de l'Organisation pour ce qui est des valeurs (inclusion, intégrité, humilité et humanité) et des comportements (nouer des relations et collaborer ; analyser et planifier ; obtenir des résultats suivis d'effets bénéfiques ; apprendre et développer ses compétences ; s'adapter et innover) ainsi que les comportements exemplaires décrits dans le [modèle de leadership du système des Nations Unies](#).

Le Secrétariat recevra avec intérêt toute candidature proposée en complément de celles qui seront issues des recherches et des consultations que le Secrétaire général aura menées, et les candidatures féminines sont particulièrement bienvenues.

Contexte

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) est l'autorité mondiale de premier plan en matière d'environnement, chargée de définir le programme mondial pour l'environnement, de promouvoir la mise en œuvre cohérente du volet environnement du développement durable au sein du système des Nations Unies et ayant autorité pour défendre la cause de l'environnement mondial.

Les candidatures doivent être soumises en ligne à l'adresse suivante :
<https://www.un.org/sg/fr/vacancies/index.shtml> d'ici au **23 Mars 2022**.

Le Gouvernement qui propose la candidature est prié d'attester par écrit n'avoir connaissance d'aucune allégation selon laquelle son (sa) candidat(e) aurait été impliqué(e), du fait de quelque action ou omission, dans la perpétration d'actes qui constituent des violations du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire.

Chaque candidature sera traitée en toute confidentialité. Les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s directement et feront l'objet d'une évaluation ; leurs antécédents et références seront vérifiés, y compris pour tout ce qui touche au respect des droits humains et aux conflits d'intérêts.

Fonctions et responsabilités

Le (la) Directeur(trice) exécutif(ve) adjoint(e) travaille sous la direction du (de la) Directeur(trice) exécutif(ve) du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) de l'ONU et joue un rôle clef en matière de direction et de gestion des politiques aux fins de l'exécution du mandat du PNUE. On trouvera ci-joint la description des fonctions attachées à ce poste et des qualités recherchées.

Pour en savoir plus sur le Programme des Nations Unies pour l'environnement, veuillez consulter le site Web suivant : <https://www.unep.org>.

Qualifications et compétences recherchées

Le Secrétaire général recherche une personne :

- Ayant une vaste expérience du développement durable à un niveau de responsabilité élevé, y compris une grande expérience au niveau international ;
- Ayant une expérience avérée dans le domaine de l'environnement ;
- Étant un(e) dirigeant(e) et un(e) gestionnaire énergique doué(e) de solides compétences dans le domaine de la diplomatie et de l'action publique, ainsi qu'une expérience à un niveau de responsabilité élevé acquise au niveau international ;
- Possédant une vaste expérience de la gestion d'organisations et de programmes complexes, des stratégies et du développement organisationnels, y compris la gestion axée sur les résultats ;
- Ayant une vision et une expérience de la mise en oeuvre de plans de réforme et de gestion du changement dans un cadre professionnel ;
- Ayant une expérience de la mobilisation des États Membres et des parties prenantes ainsi que de la formation de coalitions ;
- Ayant des compétences exceptionnelles en matière de prise de parole en public ;
- Possédant des compétences avérées en matière de respect de la diversité, de consultation et de participation ;
- Possédant des compétences avérées en matière de diplomatie, de sensibilité culturelle et de négociation ;
- Faisant preuve d'une intégrité personnelle et professionnelle irréprochable ;
- Ayant une expérience du traitement de questions complexes en matière de sûreté et de sécurité, y compris de la gestion des catastrophes et des crises dans un département dont les effectifs sont nombreux et déployés dans différents lieux géographiques et dont l'organisation est complexe ;
- Connaissant les politiques, procédures et opérations du Secrétariat.

Connaissances linguistiques

L'anglais et le français sont les langues de travail du Secrétariat de l'ONU. Pour le poste à pourvoir, la maîtrise de l'anglais et d'excellentes compétences en matière de rédaction et de prise de parole en public sont exigées. La connaissance d'une autre langue officielle de l'ONU est un atout.

Vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme

Le Secrétariat souligne que, conformément à la politique de nomination des candidat(e)s, il incombe au Gouvernement de s'assurer que les candidat(e)s qu'il propose n'ont jamais été condamné(e)s et ne font pas l'objet d'enquêtes ou de poursuites judiciaires pour infraction pénale ou pour violation du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire. Si le (la) candidat(e) proposé(e) a fait l'objet d'une enquête ou a été accusé(e) ou poursuivi(e) pour infraction pénale sans qu'il y ait eu condamnation, le Gouvernement est prié de donner des renseignements sur les enquêtes ou poursuites en question. Le Gouvernement qui propose la candidature est prié d'attester par écrit n'avoir connaissance d'aucune allégation selon laquelle son (sa) candidat(e) aurait été impliqué(e), du fait de quelque action ou omission, dans la perpétration d'actes qui constituent des violations du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire.

Qu'il (elle) soit proposé(e) par un État Membre ou qu'il (elle) postule à titre individuel, tout(e) candidat(e) présélectionné(e) devra attester sur l'honneur qu'il (elle) n'a pas commis d'infraction pénale, ni été condamné(e) ou poursuivi(e) pour une telle infraction, et n'a nullement été impliqué(e), du fait de quelque action ou omission, dans la perpétration d'actes qui constituent des violations du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire.

Conflits d'intérêts

Les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies doivent faire preuve des plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. Il incombe aux cadres supérieur(e)s, en particulier, de donner l'exemple pour faire observer les normes de déontologie de l'Organisation.

Il y a conflit d'intérêts lorsque, du fait de quelque action ou omission de sa part, l'intérêt personnel du (de la) fonctionnaire vient nuire à l'exercice de ses fonctions ou compromet son intégrité, son indépendance et son impartialité. Un risque de conflit d'intérêts peut découler de l'exercice, par le (la) fonctionnaire, d'une profession ou d'un emploi en dehors de l'Organisation, de sa participation à des activités extérieures, y compris politiques, de son acceptation de quelque don, distinction honorifique, décoration, faveur ou rémunération provenant de sources extérieures à l'Organisation, ou de ses placements financiers. Le (la) fonctionnaire ne peut

notamment accepter d'aucun gouvernement ni distinction honorifique, décoration, faveur ou rémunération ni don quelconques (art. 1.2 j) du Statut du personnel).

Les cadres supérieur(e)s sont tenu(e)s de signaler sans délai à l'Organisation tout conflit d'intérêts, réel ou supposé. Afin d'éviter toute influence familiale, tout traitement préférentiel ou tout conflit d'intérêts, réels ou supposés, pouvant découler de telles situations, le Règlement du personnel de l'ONU dispose que l'Organisation n'engage ni les père et mère, ni les fils, fille, frère ou sœur du (de la) fonctionnaire (disposition 4.7 a) du Règlement du personnel).

Les candidat(e)s présélectionné(e)s sont également tenu(e)s de remplir une déclaration d'intérêts, qui permettra de déceler d'éventuels conflits d'intérêts avant leur recrutement et de prévenir et gérer en amont, dans la mesure du possible et en temps utile, les situations dans lesquelles leurs intérêts personnels pourraient entrer en conflit ou sembler en conflit avec ceux de l'Organisation des Nations Unies, s'ils (si elles) étaient nommé(e)s au poste faisant l'objet de la présente note.

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler aux missions permanentes des États Membres et des États non membres auprès de l'Organisation les assurances de sa très haute considération.

Nairobi, le 1^{er} février 2022

Référence : UNEP/Executive/2022

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments à toutes les missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à New York, Genève, Nairobi et Vienne, aux départements et organes des Nations Unies, aux institutions spécialisées, aux organisations intergouvernementales et autres, et a l'honneur de leur demander de désigner des candidat(e)s pour pourvoir le poste de Directeur(trice) exécutif(ve) adjoint(e) au rang de Sous-Secrétaire général(e). Le poste est à pourvoir à Nairobi (Kenya).

Le (la) Directeur(trice) exécutif(ve) adjoint(e) fait partie de l'**Équipe de direction** du Secrétaire général et, à ce titre, incarne le référentiel de l'Organisation pour ce qui est des valeurs (inclusion, intégrité, humilité et humanité) et des comportements (nouer des relations et collaborer ; analyser et planifier ; obtenir des résultats suivis d'effets bénéfiques ; apprendre et développer ses compétences ; s'adapter et innover) ainsi que les comportements exemplaires décrits dans le **modèle de leadership du système des Nations Unies**.

Le Secrétariat recevra avec intérêt toute candidature proposée en complément de celles qui seront issues des recherches et des consultations que le Secrétaire général aura menées, et les candidatures féminines sont particulièrement bienvenues.

Contexte

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) est l'autorité mondiale de premier plan en matière d'environnement, chargée de définir le programme mondial pour l'environnement, de promouvoir la mise en œuvre cohérente du volet environnement du développement durable au sein du système des Nations Unies et ayant autorité pour défendre la cause de l'environnement mondial.

Les candidatures doivent être soumises en ligne à l'adresse suivante :
<https://www.un.org/sg/fr/vacancies/index.shtml> d'ici au **23 Mars 2022**.

Le Gouvernement qui propose la candidature est prié d'attester par écrit n'avoir connaissance d'aucune allégation selon laquelle son (sa) candidat(e) aurait été impliqué(e), du fait de quelque action ou omission, dans la perpétration d'actes qui constituent des violations du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire.

Chaque candidature sera traitée en toute confidentialité. Les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s directement et feront l'objet d'une évaluation ; leurs antécédents et références seront vérifiés, y compris pour tout ce qui touche au respect des droits humains et aux conflits d'intérêts.

Fonctions et responsabilités

Le (la) Directeur(trice) exécutif(ve) adjoint(e) travaille sous la direction du (de la) Directeur(trice) exécutif(ve) du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) de l'ONU et joue un rôle clef en matière de direction et de gestion des politiques aux fins de l'exécution du mandat du PNUE. On trouvera ci-joint la description des fonctions attachées à ce poste et des qualités recherchées.

Pour en savoir plus sur le Programme des Nations Unies pour l'environnement, veuillez consulter le site Web suivant : <https://www.unep.org>.

Qualifications et compétences recherchées

Le Secrétaire général recherche une personne :

- Ayant une vaste expérience du développement durable à un niveau de responsabilité élevé, y compris une grande expérience au niveau international ;
- Ayant une expérience avérée dans le domaine de l'environnement ;
- Étant un(e) dirigeant(e) et un(e) gestionnaire énergique doué(e) de solides compétences dans le domaine de la diplomatie et de l'action publique, ainsi qu'une expérience à un niveau de responsabilité élevé acquise au niveau international ;
- Possédant une vaste expérience de la gestion d'organisations et de programmes complexes, des stratégies et du développement organisationnels, y compris la gestion axée sur les résultats ;
- Ayant une vision et une expérience de la mise en oeuvre de plans de réforme et de gestion du changement dans un cadre professionnel ;
- Ayant une expérience de la mobilisation des États Membres et des parties prenantes ainsi que de la formation de coalitions ;
- Ayant des compétences exceptionnelles en matière de prise de parole en public ;
- Possédant des compétences avérées en matière de respect de la diversité, de consultation et de participation ;
- Possédant des compétences avérées en matière de diplomatie, de sensibilité culturelle et de négociation ;
- Faisant preuve d'une intégrité personnelle et professionnelle irréprochable ;
- Ayant une expérience du traitement de questions complexes en matière de sûreté et de sécurité, y compris de la gestion des catastrophes et des crises dans un département dont les effectifs sont nombreux et déployés dans différents lieux géographiques et dont l'organisation est complexe ;
- Connaissant les politiques, procédures et opérations du Secrétariat.

Connaissances linguistiques

L'anglais et le français sont les langues de travail du Secrétariat de l'ONU. Pour le poste à pourvoir, la maîtrise de l'anglais et d'excellentes compétences en matière de rédaction et de prise de parole en public sont exigées. La connaissance d'une autre langue officielle de l'ONU est un atout.

Vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme

Le Secrétariat souligne que, conformément à la politique de nomination des candidat(e)s, il incombe au Gouvernement de s'assurer que les candidat(e)s qu'il propose n'ont jamais été condamné(e)s et ne font pas l'objet d'enquêtes ou de poursuites judiciaires pour infraction pénale ou pour violation du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire. Si le (la) candidat(e) proposé(e) a fait l'objet d'une enquête ou a été accusé(e) ou poursuivi(e) pour infraction pénale sans qu'il y ait eu condamnation, le Gouvernement est prié de donner des renseignements sur les enquêtes ou poursuites en question. Le Gouvernement qui propose la candidature est prié d'attester par écrit n'avoir connaissance d'aucune allégation selon laquelle son (sa) candidat(e) aurait été impliqué(e), du fait de quelque action ou omission, dans la perpétration d'actes qui constituent des violations du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire.

Qu'il (elle) soit proposé(e) par un État Membre ou qu'il (elle) postule à titre individuel, tout(e) candidat(e) présélectionné(e) devra attester sur l'honneur qu'il (elle) n'a pas commis d'infraction pénale, ni été condamné(e) ou poursuivi(e) pour une telle infraction, et n'a nullement été impliqué(e), du fait de quelque action ou omission, dans la perpétration d'actes qui constituent des violations du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire.

Conflits d'intérêts

Les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies doivent faire preuve des plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. Il incombe aux cadres supérieur(e)s, en particulier, de donner l'exemple pour faire observer les normes de déontologie de l'Organisation.

Il y a conflit d'intérêts lorsque, du fait de quelque action ou omission de sa part, l'intérêt personnel du (de la) fonctionnaire vient nuire à l'exercice de ses fonctions ou compromet son intégrité, son indépendance et son impartialité. Un risque de conflit d'intérêts peut découler de l'exercice, par le (la) fonctionnaire, d'une profession ou d'un emploi en dehors de l'Organisation, de sa participation à des activités extérieures, y compris politiques, de son acceptation de quelque don, distinction honorifique, décoration, faveur ou rémunération provenant de sources extérieures à l'Organisation, ou de ses placements financiers. Le (la) fonctionnaire ne peut

notamment accepter d'aucun gouvernement ni distinction honorifique, décoration, faveur ou rémunération ni don quelconques (art. 1.2 j) du Statut du personnel).

Les cadres supérieur(e)s sont tenu(e)s de signaler sans délai à l'Organisation tout conflit d'intérêts, réel ou supposé. Afin d'éviter toute influence familiale, tout traitement préférentiel ou tout conflit d'intérêts, réels ou supposés, pouvant découler de telles situations, le Règlement du personnel de l'ONU dispose que l'Organisation n'engage ni les père et mère, ni les fils, fille, frère ou sœur du (de la) fonctionnaire (disposition 4.7 a) du Règlement du personnel).

Les candidat(e)s présélectionné(e)s sont également tenu(e)s de remplir une déclaration d'intérêts, qui permettra de déceler d'éventuels conflits d'intérêts avant leur recrutement et de prévenir et gérer en amont, dans la mesure du possible et en temps utile, les situations dans lesquelles leurs intérêts personnels pourraient entrer en conflit ou sembler en conflit avec ceux de l'Organisation des Nations Unies, s'ils (si elles) étaient nommé(e)s au poste faisant l'objet de la présente note.

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler aux missions permanentes des États Membres et des États non membres auprès de l'Organisation les assurances de sa très haute considération.

Nairobi, le 1^{er} février 2022